

POLITIQUE DE RETOUR ET DE REMBOURSEMENT POUR IDENTIFIANTS ET ACCESSOIRES

1. Conditions

- ✦ La marchandise doit être retournée dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de commande indiquée sur la facture;
 - ✦ La marchandise doit être intacte et ne doit pas avoir été utilisée;
 - ✦ La marchandise doit être retournée dans son emballage d'origine, qui doit être intact;
 - ✦ Pour les identifiants, les paquets complets de 10, 30 ou 50 (numéros séquentiels) tels qu'indiqués sur la facture doivent être retournés;
 - ✦ La marchandise décrite au point 2 ne peut être ni échangée, ni remboursée.
-

2. Marchandise ne pouvant pas être échangée ou remboursée

- ✦ Identifiants avec numéro de régie
 - ✦ Identifiants avec lettre de l'année
 - ✦ Identifiants avec espace vierge
 - ✦ Identifiants de remplacement
 - ✦ Identifiants pour cervidés
 - ✦ Identifiants Angus ou Limousin
 - ✦ Paquets incomplets d'identifiants
 - ✦ Boucles pour veaux d'embouche hors Québec (panneau visuel jaune)
 - ✦ Panneaux visuels vierges
 - ✦ Unités de prélèvement de tissus
-

3. Modalités de remboursement

- ✦ Toute demande de remboursement doit être faite par téléphone auprès du Service à la clientèle au :
450 677-1757 ou au 1 866 270-4319
 - ✦ La marchandise doit être retournée aux bureaux d'ATQ à l'adresse suivante :
**Agri-Traçabilité Québec
Maison de l'UPA
050-555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4E8**
 - ✦ Les coûts pour le retour de la marchandise doivent être assumés par l'acheteur.
-